



Service public
de Wallonie

**Direction générale opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources
naturelles et de l'Environnement**



**Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du
Logement, du Patrimoine et de l'Énergie**



Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe XI

**Formulaire d'introduction d'un recours contre un
permis d'environnement, un permis unique ou une
déclaration, relatif à un établissement classé**

Cadre réservé à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement

Commune de dépôt du dossier en 1 ^{ère} instance		
Date d'envoi du recours		
Date de réception du recours au Département des Permis et Autorisations		
Déclaration <input type="checkbox"/>	Permis d'environnement <input type="checkbox"/>	Permis unique <input type="checkbox"/>
Références SYGED : D3000/		

Demandeur / Déclarant (nom de la personne ayant obtenu ou s'étant vu refuser le permis ou du déclarant allant en recours contre les conditions complémentaires)

Permis d'environnement ou permis unique (mentionner l'autorité ayant statué)

Déclaration (mentionner la commune ayant imposé les conditions complémentaires)



Formulaire d'introduction d'un recours contre un permis d'environnement, un permis unique ou une déclaration, relatif à un établissement classé

Formulaire à renvoyer à l'adresse suivante :

*Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des Permis et Autorisations
avenue Prince de Liège 15 – 5100 NAMUR (Jambes)*

Si vous remplissez ce formulaire sur PC, merci d'envoyer le fichier à l'adresse suivante : rgpe.dpa.dgarne@spw.wallonie.be à l'attention de M. Guy Boxho, Directeur f.f. Ceci ne dispense pas d'envoyer le formulaire papier, par recommandé à la poste, à l'adresse ci-contre.

1. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DU RECOURS

CADRE A. — PERSONNE PHYSIQUE

NOM : Prénom :

Profession :

☒ : n° boîte

Code postal : Commune :

☎ : Fax :

Courriel : @

CADRE B. — PERSONNE MORALE

Dénomination ou raison sociale :
.....

Forme juridique :

Adresse du siège social

☒ : n° boîte

Code postal : Commune :

☎ : Fax :

Courriel : @

Personne dûment habilitée à représenter la personne morale

NOM : Prénom :

Qualité :



Formulaire d'introduction d'un recours contre un permis d'environnement, un permis unique ou une déclaration, relatif à un établissement classé

2. OBJET ET RÉFÉRENCES DE L'ACTE ATTAQUÉ

Permis d'environnement du	/	/	délivré par (*)
Permis unique du	/	/	délivré par (*).....
Déclaration du	/	/	Commune de
Nature de la décision (**): <input type="checkbox"/> octroi <input type="checkbox"/> refus <input type="checkbox"/> absence de décision (refus tacite)			
Nature de l'établissement :			
.....			
.....			

(*) CBE (Collège communal) ; FT (fonctionnaire technique) ; FT + FD (fonctionnaires technique & délégué)
 (**) Sans objet pour une déclaration.

3. INTÉRÊT DE L'AUTEUR DU RECOURS

Justification

4. MOYENS DÉVELOPPÉS (LISTE NON LIMITATIVE)

4.1. EN DROIT

4.2. EN FAIT

5. DROIT DE DOSSIER & SIGNATURE

<p>Annexer au présent recours la preuve du versement – sur le compte 091-2150215-45 du Département des Permis et Autorisations – du droit de dossier de 25,00 EUR (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit).</p> <p>IBAN : BE44 0912 1502 1545 BIC : GKCCBEBB</p>	<p>Signature</p>
--	-------------------------------------



Formulaire d'introduction d'un recours contre un permis d'environnement, un permis unique ou une déclaration, relatif à un établissement classé

Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu'aux services du gouvernement wallon suivants : Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, et à la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous ne pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) qu'auprès de la Direction générale Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie et de la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Médiateur de la Région wallonne

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative régionale wallonne n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Région wallonne : Frédéric BOVESSE, Médiateur de la Région wallonne, 74 avenue Gouverneur Bovesse, 5100 NAMUR (Jambes).

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be

Site : <http://mediateur.wallonie.be>

Numéro vert : 0800-11901